



Aubervilliers, le 23 Juillet 2012

A l'attention de Mmes. & MM.
Les Présidents d'Associations Spécialisées de Race
des Sociétés Canines Régionales
des Fédérations Canines Régionales & leurs Associations Affiliées
et membres du Conseil d'Administration de la SCC

Sec/CED/SM/13/2012/C/R

Madame
Monsieur le Président,

OBJET : Interventions réalisées à des fins non curatives sur des animaux de compagnie, plus particulièrement chez les chiens (otectomie)

Vous trouverez en annexe la note de service de la Direction Générale de l'alimentation du Ministère de l'Agriculture applicable immédiatement.

Notre circulaire du 24 Janvier 2012 (02-2012) est donc caduque.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président

Christian EYMAR-DAUPHIN